

2 septembre 2010



**PROJECTION DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA BRANCHE
FAMILLE A L'HORIZON 2025**

NOTE DE TRAVAIL

Séance du 9 septembre 2010

2 septembre 2010

SYNTHESE

Document de travail

SOMMAIRE

Introduction	4
I. Méthode et hypothèses retenues pour les projections	5
1) Le champ retenu pour la projection	5
2) La méthode retenue pour la projection	5
3) Les hypothèses retenues pour la projection	6
a) Les hypothèses économiques	6
b) Les hypothèses démographiques	8
c) Les hypothèses réglementaires	10
II. L'évolution d'ensemble du compte « famille » d'ici à 2025	11
1) Une situation initiale dégradée	11
2) Le chemin du retour à l'équilibre	13
3) La sensibilité de l'évolution du solde aux hypothèses	15
a) Sensibilité aux hypothèses de croissance et de chômage	15
b) Sensibilité à l'évolution de la natalité	19
III. L'évolution de la structure des dépenses de la branche famille	21
1) L'évolution des différentes prestations de 2010 à 2025	22
a) Les prestations pour la petite enfance	22
b) Les prestations d'entretien (AF, CF, ASF, ARS)	22
c) Les prestations logement financées par la branche	23
2) Les autres dépenses de la branche	24
a) Les dépenses de prise en charge de droits à retraite	24
b) Les dépenses d'action sociale et de gestion	25
3) L'évolution de la structure des dépenses de la branche	26
a) Une poursuite de la montée en charge des prestations pour la petite enfance	26
b) Une stabilité de la part des prestations sans condition de ressources	27
c) Une part croissante des dépenses d'action sociale et de prise en charge des droits à retraite	27

Introduction

Parmi les missions fixées au Haut Conseil de la Famille (HCF) par le décret du 30 octobre 2008 figure notamment la « réflexion sur le financement de la branche famille de la sécurité sociale et son équilibre financier au regard des évolutions sociales, économiques et démographiques ».

Le secrétariat général a souhaité à ce titre conduire un exercice de projection de la situation financière de la branche famille à moyen terme, afin d'éclairer les membres du Haut Conseil sur les perspectives financières de la branche à un horizon de quinze ans.

La branche famille connaît en effet aujourd'hui une situation financière dégradée : en 2009, le solde de la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) était déficitaire de 1,83 Md€, selon les dernières données de la Commission des comptes de la sécurité sociale (CCSS), après un déficit de 350 M€ en 2008. Pour l'année 2010, le dernier rapport de la CCSS fait apparaître un déficit prévisionnel de 3,8 Mds€, soit près de 7% des recettes.

Face à cette situation dégradée, il est apparu utile d'établir une projection de l'évolution du solde de la CNAF à l'horizon 2025 à réglementation constante, et d'estimer ainsi le chemin de retour à l'équilibre, qui constitue d'ailleurs l'un des objectifs fixés à la branche depuis la création des programmes de qualité et d'efficience (PQE) annexés aux lois de financement de la sécurité sociale¹.

Il convient de mentionner rapidement la portée et les limites de cet exercice. La projection du solde à cet horizon ne saurait s'apparenter à un exercice de prévision du type de ceux menés dans le cadre de la CCSS. En effet, à l'horizon retenu (quinze années, contre deux dans le cadre des travaux de la CCSS), il existe des incertitudes importantes sur l'évolution de variables clés qui déterminent l'évolution du solde de la branche, qu'elles soient de nature démographique ou économique. Il est également vraisemblable que les paramètres réglementaires déterminant le montant des recettes et des dépenses de la branche seront amenés à évoluer. Il suffit pour s'en convaincre de rechercher depuis 1945 une période de quinze années au cours de laquelle aucun barème n'aurait évolué, aucune prestation été créée, aucune recette modifiée : on n'en trouverait aucune ! Les hypothèses retenues en la matière sont donc purement conventionnelles, et ne sauraient être considérées comme une prise de position des membres du Haut Conseil sur l'évolution de la réglementation ou des paramètres des prestations. Elles visent simplement à construire un exercice prospectif, afin de décrire, à réglementation constante et selon des hypothèses « raisonnables » portant sur les principales variables économiques et démographiques, l'évolution attendue de l'équilibre d'ensemble des recettes et des dépenses de la branche famille.

On présente successivement dans cette note la méthode retenue pour les projections et les hypothèses sur lesquelles s'appuie l'exercice (I), puis les résultats portant sur l'évolution de l'équilibre d'ensemble des recettes et des dépenses de la branche famille (II), pour finir par une analyse de l'évolution de la structure des dépenses de la branche (III).

¹ Objectif n°4 du PQE « famille » : « Garantir la viabilité financière de la branche famille ».

I. Méthode et hypothèses retenues pour les projections

1) *Le champ retenu pour la projection*

Le champ de la projection est similaire à celui retenu dans le cadre de la CCSS. En particulier :

- il couvre uniquement les prestations directement affectées à la fonction « famille », en écartant un certain nombre de dépenses qui, bien qu'elles transitent par les comptes de la CNAF, ne relèvent pas ou pas strictement de la politique familiale². La présente note couvre ainsi l'ensemble des prestations légales gérées par les Caisses d'allocations familiales (CAF), à l'exception de l'allocation adulte handicapé (AAH), de la Majoration pour Vie Autonome (MVA), du Complément de Ressources des Personnes Handicapées (CRPH), du Revenu de Solidarité Active (RSA), et de la fraction des aides au logement ne relevant pas de la branche famille (allocation de logement social et fraction financée par l'État de l'aide personnelle au logement). Sont également prises en compte les prestations extralégales, les dépenses relatives à la prise en charge de droits à retraite - allocation vieillesse des parents au foyer (AVPF) et majoration de pension pour enfants -, les charges de gestion et les charges financières ;
- le champ de la projection couvre l'ensemble des régimes ; pour les prestations, on retient pour cela une clé de passage des projections du champ CNAF aux projections du champ tous régimes, reposant sur la part de la CNAF dans la dépense initiale et intégrant une tendance représentant l'accroissement relatif de la part CNAF dans le total.

La projection est réalisée pour la France entière (métropole + départements d'outre mer (DOM)).

2) *La méthode retenue pour la projection*

En l'absence de précédent, le secrétariat général du HCF a choisi de s'appuyer sur des exercices existants pour définir la méthode de projection du compte « famille ». Trois exercices en particulier ont servi de support à cette projection :

- les prévisions de court terme, réalisées pour la CCSS, qui fournissent pour chacune des branches du régime général une prévision des produits, des charges et du solde financier pour l'année en cours et l'année à venir. Chaque année, le rapport de la CCSS d'octobre présente des prévisions détaillées pour l'année en cours et l'année à venir, et le rapport de printemps présente les réalisations pour l'année passée et des prévisions actualisées pour l'année en cours ; le dernier rapport disponible au moment de la rédaction de cette note (rapport de juin 2010) présente ainsi la réalisation de l'année 2009 et la prévision pour l'année 2010 ; le rapport d'octobre 2009 présentait également des prévisions agrégées à l'horizon 2013 ;

² Pour une analyse des différentes acceptions possibles de la politique d'aide aux familles, on pourra se reporter à la note du Haut Conseil portant sur « l'effort social en faveur des familles ».

- les prévisions de court - moyen terme, présentées par le Gouvernement dans le cadre du programme de stabilité, qui fournit chaque année une projection à moyen terme de l'évolution des finances publiques. Le dernier programme de stabilité, transmis en janvier 2010 à la Commission Européenne, présente ainsi les prévisions d'évolution de l'ensemble des finances publiques (État, organismes d'administration centrale, administrations de sécurité sociale, administrations publiques locales) pour la période 2010 – 2013 ;
- les projections à moyen et long terme réalisées dans le cadre du Conseil d'Orientation des Retraites (COR), qui fournissent régulièrement, pour l'ensemble des régimes de retraites, des projections portant sur les cotisations, les prestations et le solde technique, à un horizon de moyen et de long terme ; le huitième rapport du COR, paru en avril 2010, présente ainsi des projections financières aux horizons 2020, 2030 et 2050.

Pour construire ces projections à un horizon intermédiaire entre ceux retenus dans ces différents exercices, le secrétariat général du HCF s'est appuyé sur les travaux déjà conduits dans ce cadre, et sur l'expertise des institutions qui les réalisent : la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) et la Direction de la Sécurité Sociale (DSS) ont notamment été sollicitées pour la projection, afin de se rapprocher autant que possible des hypothèses et méthodes de projection utilisées pour les prévisions de la CCSS. La Direction Générale du Trésor (DGT) a été sollicitée pour fournir les hypothèses relatives aux principales variables macroéconomiques, tant à court et moyen terme (hypothèses reprises du programme de stabilité) qu'à plus long terme (sur la base des hypothèses transmises au COR pour son huitième rapport).

3) Les hypothèses retenues pour la projection

Les évolutions des recettes et des dépenses de la branche sont fonction de trois types de facteurs : économiques, démographiques et législatifs ou réglementaires.

La projection du compte nécessite donc la définition d'hypothèses pour chacun de ces facteurs, l'utilisation de plusieurs hypothèses pouvant le cas échéant servir de base à des variantes permettant d'illustrer la sensibilité des résultats aux différents facteurs. Les résultats de la branche sont aussi dépendants des comportements des familles, notamment en matière d'activité féminine et de recours aux différents modes d'accueil des jeunes enfants.

a) Les hypothèses économiques

Les hypothèses économiques utilisées pour la projection du compte « famille » sont tirées des scénarios macroéconomiques utilisés pour l'actualisation des projections du COR dans le cadre de son huitième rapport³.

A la demande du COR, la DGT a construit trois scénarios visant à prendre en compte l'impact de la crise économique qui a débuté en 2008 sur l'évolution à moyen et long terme de l'économie française. En effet, au-delà de son impact conjoncturel - contraction rapide de

³ Ces hypothèses n'intègrent donc pas la récente révision de la prévision de croissance pour l'année 2011. Toutefois, si cette révision peut avoir un impact sur l'évolution des recettes en début de période, elle ne devrait pas modifier significativement l'équilibre de la branche à l'horizon considéré ici.

l'activité, diminution de l'emploi et de la masse salariale -, la crise pourrait avoir des effets sur la croissance de long terme de l'économie, par le biais de trois canaux : la réduction du taux de croissance du stock de capital, en raison de la hausse du coût du capital ; une modification du taux de croissance de la productivité, sous l'effet d'une diminution des activités de recherche et développement ; et enfin une augmentation du chômage structurel, en raison de l'éloignement durable du marché de l'emploi de certains travailleurs.

Les incertitudes sur l'existence, l'ampleur et la durée de ces effets sur la croissance ont conduit à envisager, par prudence, trois scénarios illustratifs de ce que pourrait être l'évolution de l'économie à long terme. Ces scénarios se distinguent par le niveau d'équilibre de long terme des deux principaux facteurs de croissance de l'économie que sont (à évolution de la population active donnée, et sous l'hypothèse de stabilité du nombre d'heures travaillées par salarié) la productivité du travail et le taux de chômage :

Tableau 1 : Hypothèses retenues pour les trois scénarios macroéconomiques

		Productivité du travail à long terme	
		1,8%	1,5%
Taux de chômage de long terme	4,5 %	<i>Scénario A</i>	<i>Scénario B</i>
	7%		<i>Scénario C</i>

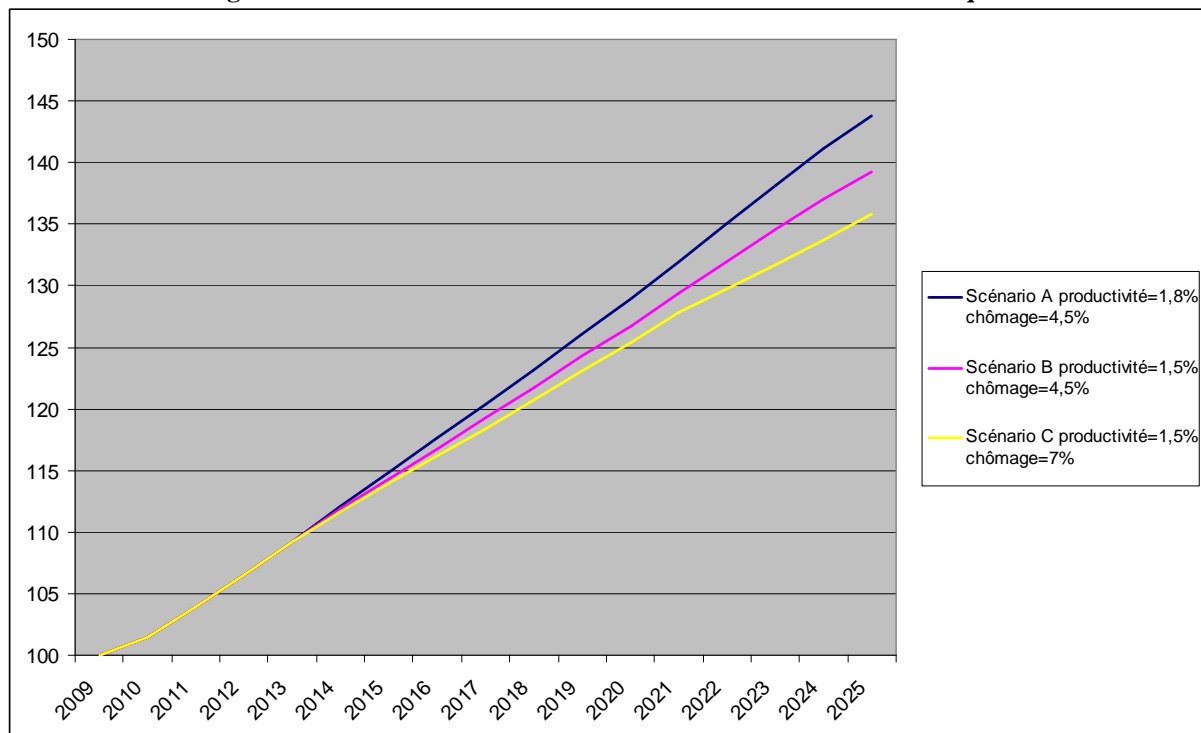
Source : Direction générale du Trésor

Pour l'horizon de projection considéré par le HCF, c'est davantage la phase de convergence vers l'équilibre de long terme qui est à considérer. Elle peut schématiquement être décomposée en deux périodes :

- une phase de « sortie de crise » commune aux trois scénarios : après le fort ralentissement de 2009 et la reprise de 2010, le déficit d'activité associé à la crise laisse anticiper un rebond cyclique du produit intérieur brut (PIB) en 2011- 2013 et une masse salariale privée plus dynamique. En 2013, le rattrapage d'activité par rapport au PIB potentiel resterait néanmoins partiel ;
- une phase de retour à l'équilibre de long terme qui dépend du scénario considéré : cet équilibre serait atteint une fois résorbés les écarts entre PIB potentiel et PIB effectif d'une part, et entre chômage observé et chômage de long terme d'autre part, soit en 2022 dans le scénario C et en 2024 dans les scénarios A et B.

Le graphique suivant illustre l'évolution du produit intérieur brut dans chacun des trois scénarios.

Figure 1 : Evolution du PIB dans les trois scénarios macroéconomiques



Source : COR, calculs HCF.

La projection est dans un premier temps réalisée sur la base du scénario B, puis sur la base des scénarios A et C afin d'illustrer la sensibilité des résultats aux hypothèses économiques.

b) Les hypothèses démographiques

Les facteurs démographiques influencent principalement les évolutions du nombre de bénéficiaires des différentes prestations. Il est donc nécessaire de formuler des hypothèses relatives aux principaux facteurs démographiques :

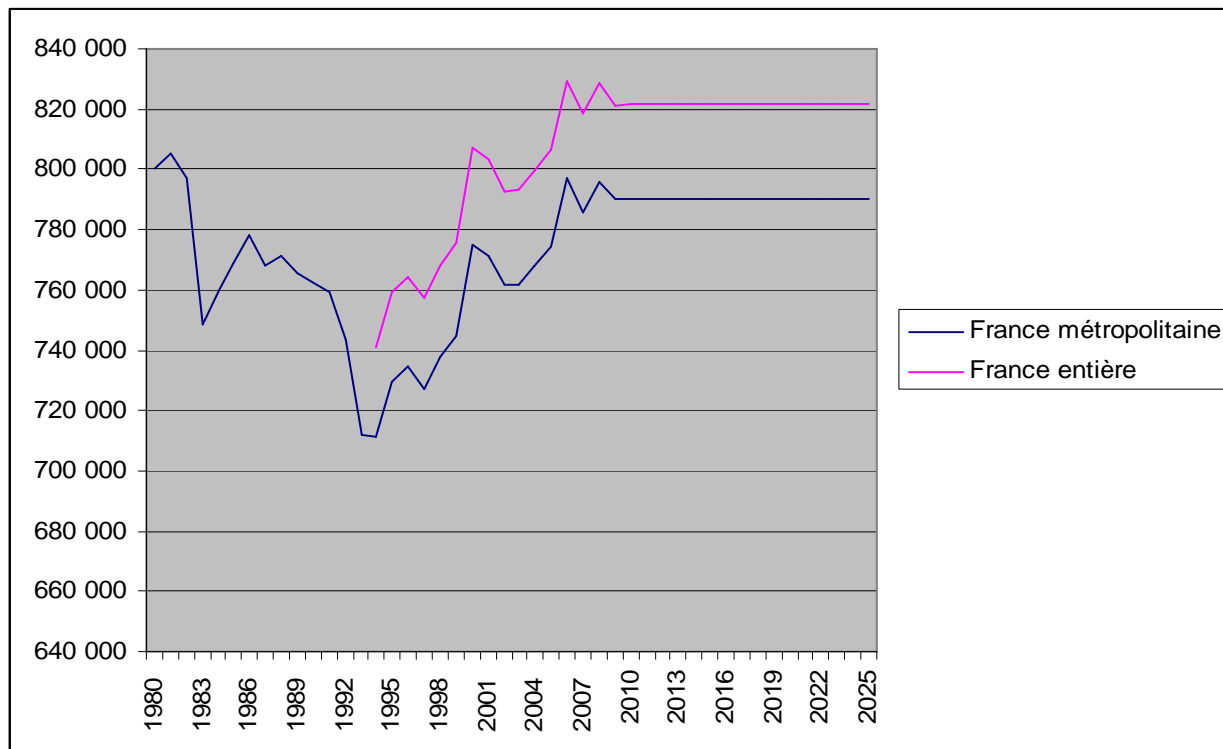
➤ La natalité

L'évolution du nombre des naissances influe dans un premier temps sur le nombre de bénéficiaires des prestations liées à l'entretien et à la garde des jeunes enfants, qui mobilisent des crédits importants. Puis ses effets se prolongent pendant plus de quinze ans.

La natalité progresse en France régulièrement depuis 1994, point bas des cinquante dernières années. Le nombre de naissances a atteint 821 000 en 2009 (métropole + DOM), dont 790 000 en métropole⁴. En prévision, on a choisi de maintenir constant ce nombre de naissances, en le corrigeant pour tenir compte des naissances de janvier 2010. Le nombre de naissances est donc maintenu constant à 790 400 chaque année en métropole, et 821 416 France entière.

⁴ « Bilan démographique 2009 », *Insee Première* n°1276, janvier 2010. L'INSEE a légèrement révisé ces statistiques à la fin du mois de juillet 2010 (793 420 naissances en France métropolitaine et 31 221 dans les départements d'outre-mer, soit un total de 824 641).

Figure 2 : Nombre de naissances



Source : Insee, Bilan démographique 2009, calculs HCF.

Afin de donner une indication sur la sensibilité de l'évolution du résultat de la branche aux évolutions de la fécondité, une variante portant sur le nombre de naissances a été réalisée. Il a ainsi été supposé, à titre conventionnel, que le nombre de naissances était supérieur de 10 000 au nombre de naissance retenu dans le scénario central, pour chaque année à compter de 2015. Ceci correspond à une natalité supérieure de 1,22% à celle du scénario central.

➤ La taille des familles

La diminution du nombre de familles nombreuses a une influence négative sur l'évolution des dépenses d'allocations familiales et du complément familial. L'allongement de la scolarité joue en sens inverse, puisque la part des enfants qui restent à charge jusqu'à l'âge limite de perception des prestations (20 ou 21 ans) progresse.

Parmi les familles bénéficiaires de prestations, la part des familles de trois enfants et plus dans l'ensemble des familles de deux enfants et plus était de 31,9 % en 2008 (données tous régimes), en baisse de 2,3 points par rapport à 1999. De même, le nombre moyen d'enfants pour cent familles de deux enfants et plus a régressé de 1,9 % entre 1999 et 2008 : il est passé de 246,9 enfants en 1999 à 242,4 enfants en 2008. Ces tendances ont été prolongées dans le cadre de la projection.

Il n'a pas été possible de construire une variante reposant sur une hypothèse alternative de taille des familles. On présente toutefois en annexe, à titre illustratif, une analyse sur cas-types de la différence d'impact financier pour la branche entre un enfant de rang 1 et un enfant de rang 3.

c) Les hypothèses réglementaires

Le principe retenu pour cet exercice est celui d'une projection à réglementation constante, entendue comme l'application de la réglementation actuelle et des évolutions réglementaires à venir dont le principe a déjà été décidé.

En l'occurrence, les seules évolutions réglementaires intégrées dans la projection ont trait à la montée en charge de mesures déjà votées :

- prise en charge par la CNAF, à compter de l'année 2011, de l'intégralité des dépenses de majoration pour enfant jusqu'ici partiellement financées par le Fonds de solidarité vieillesse ;
- modification de la législation relative aux majorations pour âge des allocations familiales (une seule majoration à 14 ans d'un montant égal à l'ancienne majoration à 16 ans), dont la montée en charge s'étale de mai 2008 à avril 2013.

Pour le reste, la réglementation est inchangée sur l'ensemble de l'horizon de projection. En particulier, les conditions d'attribution des prestations et leurs barèmes ne sont pas modifiés, seuls les montants des prestations et des plafonds de ressources évoluant chaque année (indexation sur l'inflation).

Document de travail

II. L'évolution d'ensemble du compte « famille » d'ici à 2025

Le point de départ de la projection est l'année 2009, sur la base des résultats présentés lors de la CCSS de juin 2010.

A partir d'une situation initiale dégradée, le solde se rétablirait progressivement, et la branche redeviendrait excédentaire.

Le rythme de ce retour à l'équilibre et son ampleur sont toutefois tributaires des hypothèses économiques et démographiques retenues.

1) Une situation initiale dégradée

La branche famille, qui était proche de l'équilibre en 2007 et 2008 a vu son déficit se creuser en 2009.

Tableau 2 : Évolution 2007 – 2010 du résultat de la Cnaf, en Mds€

	2007	2008	2009
Résultat net	0,16	- 0,34	- 1,83
Résultat net en % des produits	0,3%	-0,6%	-3,0%

Source : Commission des comptes de la sécurité sociale.

La branche connaît en effet depuis le début de la crise économique une diminution de ses recettes (cotisations, impôts et produits affectés), en raison notamment de la contraction de la masse salariale et des revenus du capital.

En parallèle, le montant des prestations conserve une progression régulière : à périmètre constant (hors allocation de parent isolé), les prestations légales ont progressé de 4,2% en 2009, après 3,9% en 2008.

Compte de la branche famille : une modification comptable à partir de l'année 2010

A compter du 1er janvier 2010, dans le but d'améliorer la lisibilité des comptes de la sécurité sociale, l'AAH et l'API servies par la CNAF pour le compte de l'État doivent être retracés en comptes de tiers et non plus au compte de résultat de la CNAF. Cette opération est neutre sur le solde, car elle porte aussi bien sur les produits que sur les charges.

Un déséquilibre d'une telle ampleur est plutôt rare pour la branche famille, qui n'a connu une telle situation qu'au milieu des années 1990.

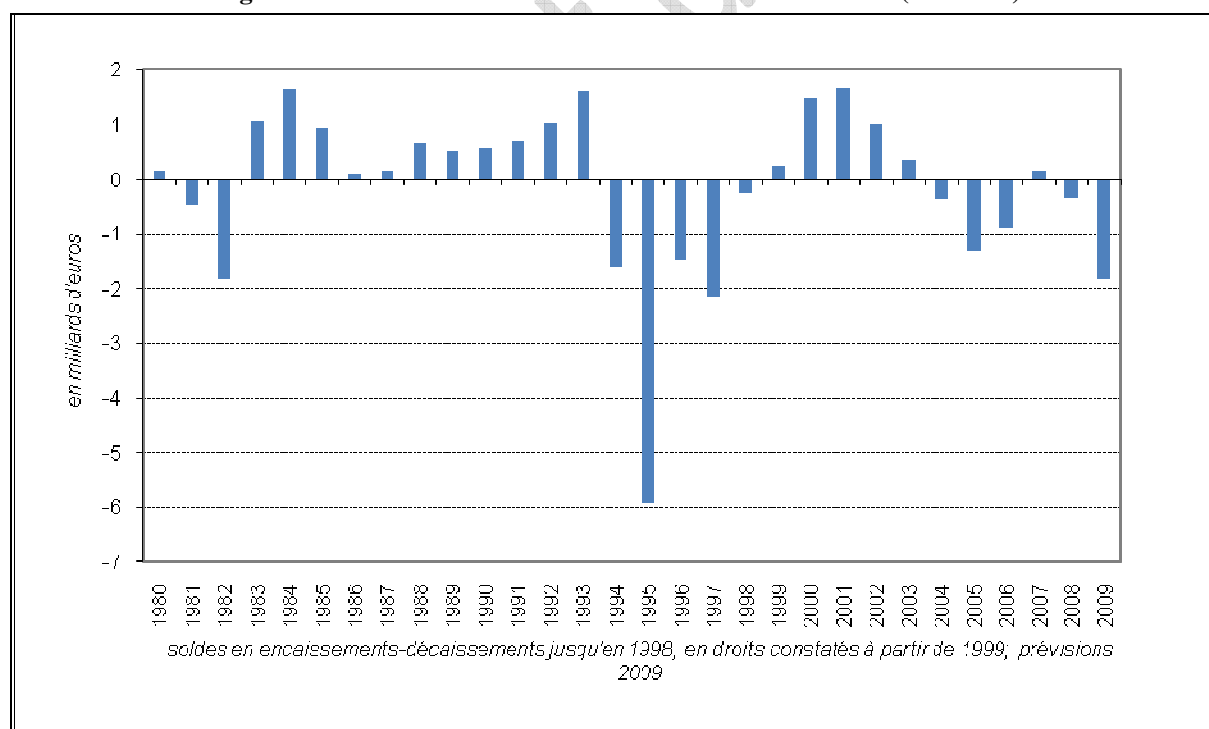
L'évolution du solde de la CNAF entre 1980 et 2009

Durant les années 1980 et jusqu'en 1993, la branche famille est rarement déficitaire. En revanche, sa situation se dégrade fortement en 1994 et 1995. Cette soudaine dégradation s'explique par le contrecoup de la crise économique, et la montée en charge de la « loi famille »⁵. S'y ajoutent, en 1995, des opérations de régularisation comptable, sans lesquelles le déficit aurait été de 2,5 Mds€.

Cette forte dégradation est enrayerée dès 1996 par la mise en œuvre de plusieurs mesures de redressement dans le cadre du « plan Juppé » (gel des prestations et des plafonds, réforme de l'allocation pour jeune enfant, prise en compte de l'ensemble des revenus pour le versement de l'allocation de logement familial et des prestations familiales, alignement des taux de cotisation de l'État et des entreprises publiques sur celui des entreprises privées). Le solde redevient ensuite positif, sous l'effet notamment de l'amélioration de la conjoncture.

A compter de 2004, le solde se dégrade de nouveau, en raison de la dégradation de la conjoncture, puis de la mise en œuvre progressive de la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE) et du dynamisme des dépenses d'action sociale (plans crèches). Malgré un bref retour à l'excédent en 2007, sous l'effet d'une progression plus rapide des recettes que des dépenses, le solde redevient négatif dès 2008 sous l'effet de la crise économique. En 2009, le solde de la CNAF était déficitaire de 1,83 Md€, selon les dernières données de la Commission des comptes.

Figure 3: Évolution entre 1980 et 2009 du solde de la CNAF (en Mds€)



Source : « Le solde structurel des administrations de sécurité sociale : méthode et évaluation », E. Bretin et R. Soullignac, Documents de travail de la DGTPE, n°2009/12, et Commission des comptes de la sécurité sociale.

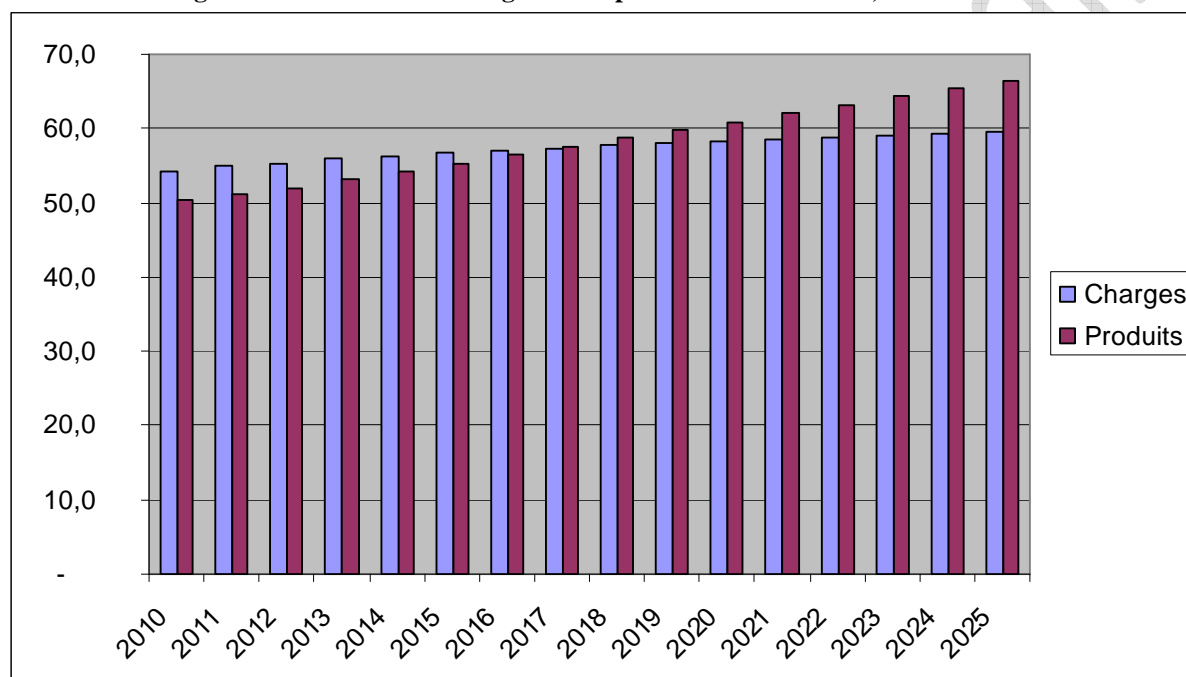
⁵ La loi Veil permet notamment d'améliorer l'accès à l'allocation parentale d'éducation, d'augmenter les aides aux familles pour l'emploi d'une assistante maternelle ainsi que l'allocation de garde d'enfant à domicile, la création en 5 ans de 100 000 places supplémentaires en crèches,...

2) Le chemin du retour à l'équilibre

Après une forte dégradation en 2010 (baisse du résultat net de près de 2 Mds€, soit un doublement du déficit) et une détérioration moins marquée en 2011, le solde de la branche se rétablirait progressivement dans les années suivantes, sous l'effet d'une croissance des recettes plus rapide que celle des dépenses (avec respectivement, en euros constants, + 1,8% par an en moyenne annuelle et + 0,6 %).

Sur les quinze années à venir, les charges de la branche progresseraient de 6 Mds€ (en euros 2009), soit une hausse de 10%. Les produits progresseraient plus rapidement, d'environ 16 Mds€, soit une hausse de 31%.

Figure 4 : Évolution des charges et des produits de la branche, en Mds€ 2009



Source : calculs HCF d'après CNAF et DSS, dans le cadre du scénario macroéconomique B.

Le tableau suivant présente l'évolution des charges et produits, entre 2010 et 2025, en Mds€ 2009.

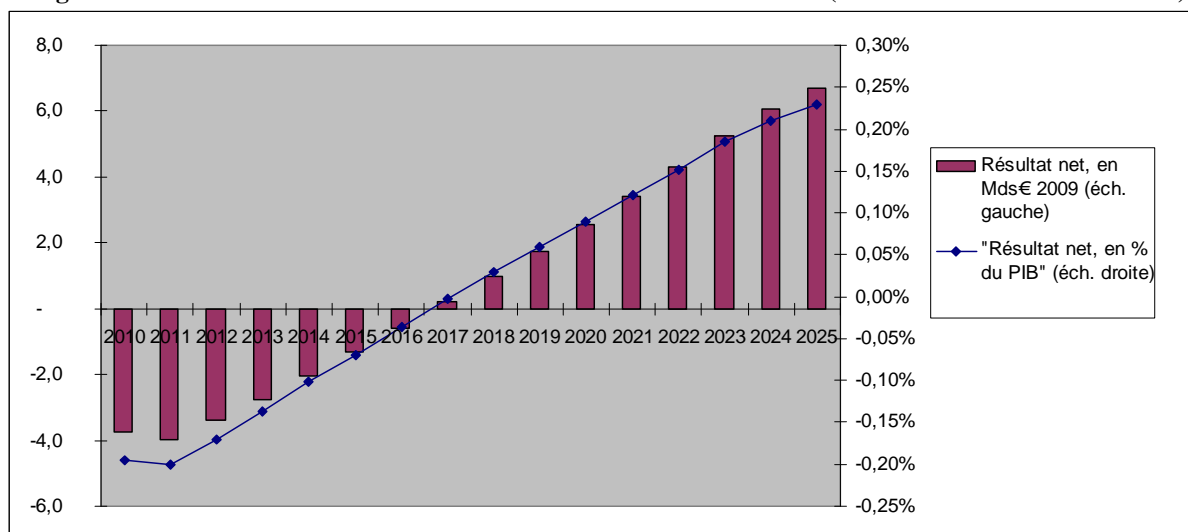
Tableau 3 : Évolution des charges, des produits et du résultat net de la branche famille, en Mds€ 2009

	2010	2015	2020	2025	Evolution 2010 - 2025
CHARGES	54	57	58	60	+ 10%
PRODUITS	50	55	61	66	+31%
RÉSULTAT NET	- 3,8	- 1,3	2,5	6,7	
<i>Résultat net en % des produits</i>	-7,5%	- 2,4%	+ 4,2%	+10,1%	

Source : calculs HCF d'après CNAF et DSS, dans le cadre du scénario macroéconomique B.

Au final, le résultat de la branche redeviendrait positif en 2017. Au-delà, l'excédent de la branche connaîtrait une croissance régulière ; il serait de 6,7 Mds€ en 2025.

Figure 5 : Évolution du solde de la branche famille entre 2010 et 2025 (en Mds€ 2009 et en % de PIB)

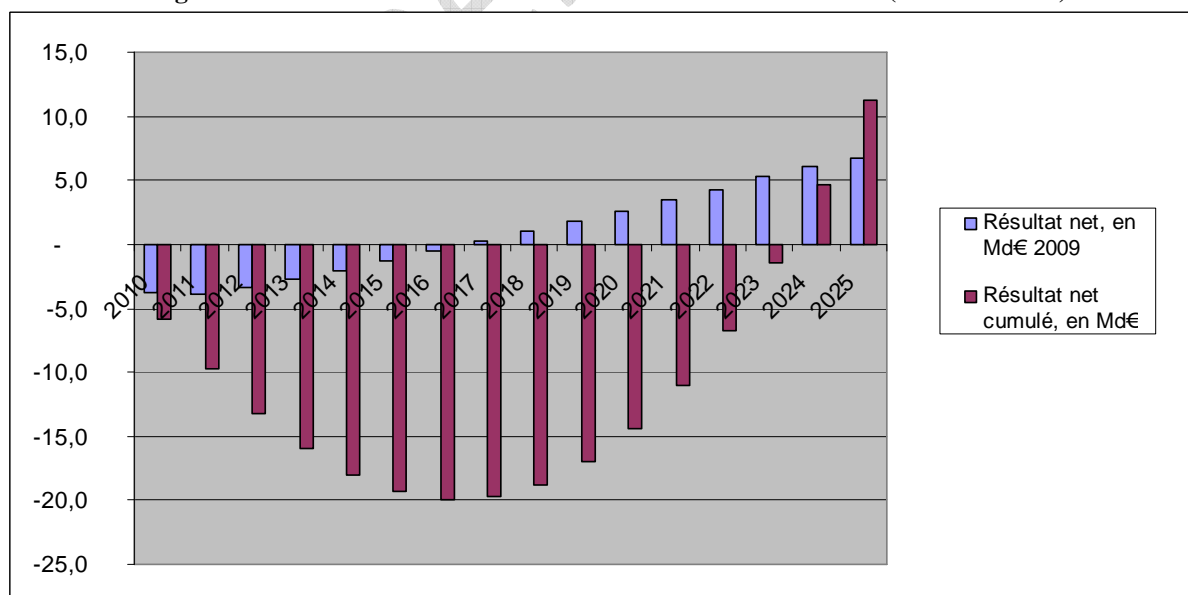


Source : calculs HCF d'après CNAF et DSS, dans le cadre du scénario macroéconomique B.

Toutefois, et malgré le retour à un résultat net positif en 2017, la situation financière de la branche resterait négative, en raison de la dette accumulée entre 2008 et 2016.

L'affectation de ces excédents au remboursement des déficits cumulés sur le passé permettrait à la branche de retrouver une situation financière créditrice à compter de l'année 2024.

Figure 6 : Solde cumulé de la branche famille entre 2010 et 2025 (en Mds€ 2009)



Source : calculs HCF d'après CNAF et DSS, dans le cadre du scénario macroéconomique B.

3) La sensibilité de l'évolution du solde aux hypothèses

Afin d'illustrer la sensibilité de ces résultats aux principaux facteurs déterminant le solde de la branche, on présente ici quelques variantes, chacune reposant sur la modification d'une hypothèse. Les variantes portant sur les hypothèses économiques sont reprises des scénarios macroéconomiques élaborés dans le cadre des projections du COR. Les variantes portant sur les hypothèses démographiques sont des scénarios conventionnels, élaborés pour cet exercice par le secrétariat général du HCF avec les équipes de la CNAF et de la DSS.

a) Sensibilité aux hypothèses de croissance et de chômage

- Evolution de l'équilibre de la branche en cas de croissance plus élevée

Cette variante correspond au scénario macroéconomique le plus favorable retenu dans le cadre des projections du COR (scénario A), dans lequel la productivité (et donc la croissance) de long terme est égale à 1,8% au lieu de 1,5% dans le scénario central (scénario B). Le chômage d'équilibre de long terme est, comme dans le scénario central, supposé égal à 4,5%.

Le niveau plus élevé de la productivité se traduit par une hausse plus rapide de la masse salariale, et par conséquent des recettes de la branche. A l'inverse, les prestations dont l'attribution ou le montant sont liés aux ressources progressent moins rapidement.

Le tableau suivant illustre ces deux phénomènes :

- la croissance des charges serait de 9% sur la période 2010 – 2025, contre 10% dans le scénario B ;
- la croissance des produits serait au contraire de 35% contre 31%.

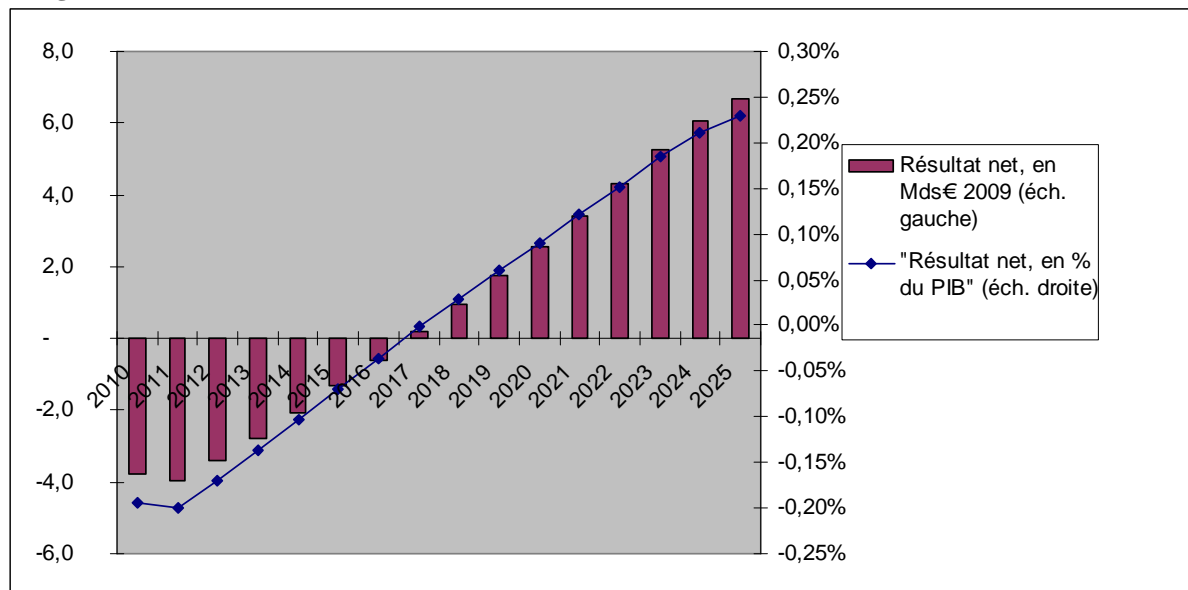
Tableau 4 : Évolution des charges, des produits et du résultat net de la branche famille, en Mds€ 2009

	2010	2015	2020	2025	<i>Evolution 2010 - 2025</i>
CHARGES	54	57	58	59	9%
PRODUITS	50	56	62	68	35%
RÉSULTAT NET	- 3,8	- 1,2	3,3	9,1	
<i>Résultat net en % des produits</i>	- 7,5%	- 2,1%	+ 5,4%	+ 13,3%	

Source : calculs HCF d'après CNAF et DSS, dans le cadre du scénario macroéconomique A.

En conséquence, le solde serait plus favorable : si l'équilibre annuel serait également atteint en 2017, l'excédent en 2025 serait de 9 Mds€ contre 6,7 Mds€ dans le scénario B. Toutefois, exprimés en parts de PIB, les deux excédents seraient similaires.

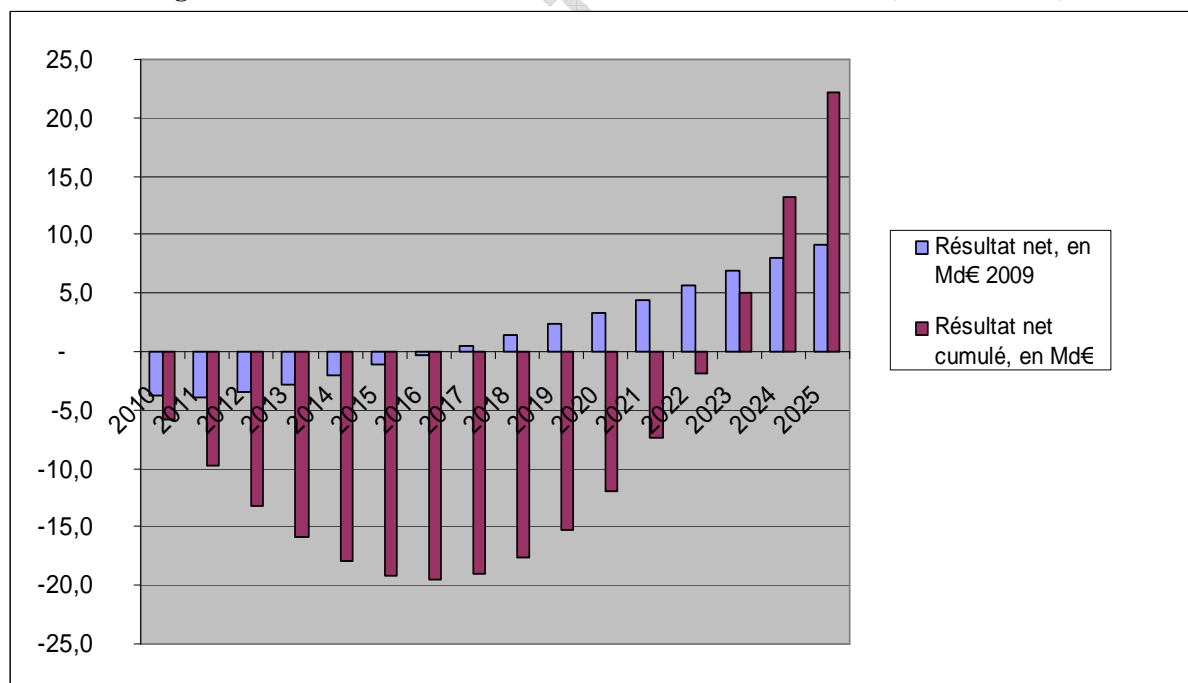
Figure 7 : Évolution du solde de la branche famille entre 2010 et 2025 (en Mds€ 2009 et en % de PIB)



Source : calculs HCF d'après CNAF et DSS, dans le cadre du scénario macroéconomique A.

En raison d'une situation relativement moins dégradée, la situation financière de la branche deviendrait positive en 2023, en cas d'affectation à compter de 2018 des excédents de la branche au remboursement des déficits cumulés sur le passé.

Figure 8 : Solde cumulé de la branche famille entre 2010 et 2025 (en Mds€ 2009)



Source : calculs HCF d'après CNAF et DSS, dans le cadre du scénario macroéconomique A.

➤ Evolution de l'équilibre de la branche en cas de chômage de long terme plus élevé

Cette variante correspond au scénario macroéconomique le moins favorable retenu dans le cadre des projections du COR (scénario C), dans lequel le chômage se stabilise à un niveau d'équilibre de 7%, plus élevé que le niveau du chômage de long terme du scénario B. La croissance de la productivité est supposée égale à celle du scénario B (+ 1,5% par an à long terme).

Ce niveau de chômage plus élevé aurait deux types de conséquences sur le résultat de la branche famille :

- les recettes de la branche évolueraient moins favorablement, puisqu'elles sont pour une grande part indexées sur la masse salariale (cotisations sociales et, pour une grande part, CSG), et donc amoindries par un niveau de chômage plus élevé ;
- les dépenses seraient accrues, pour la partie d'entre elles dépendant du niveau de ressources des bénéficiaires, sur lequel pèse le niveau de chômage (prestations familiales sous condition de ressources et aides au logement principalement).

Le tableau suivant illustre ces deux phénomènes :

- la croissance des charges serait de 12% sur la période 2010 – 2025, contre 10% dans le scénario B ;
- la croissance des produits serait au contraire de 29% contre 31%.

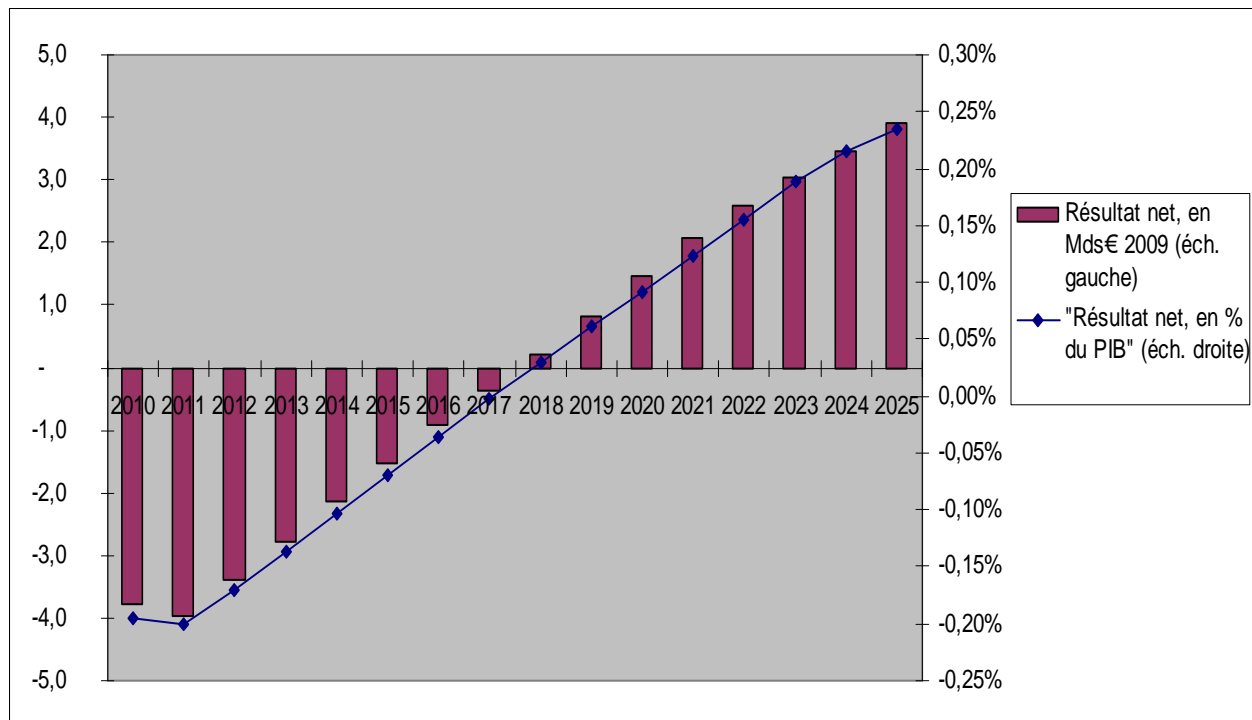
Tableau 5 : Évolution des charges, des produits et du résultat net de la branche famille, en Mds€ 2009

	2010	2015	2020	2025	<i>Evolution 2010 - 2025</i>
CHARGES	54	57	58	61	<i>12%</i>
PRODUITS	50	55	60	65	<i>29%</i>
RÉSULTAT NET	- 3,8	- 1,5	1,5	3,9	
<i>Résultat net en % des produits</i>	<i>- 7,5%</i>	<i>- 2,7%</i>	<i>+ 2,4%</i>	<i>+ 6,0%</i>	

Source : calculs HCF d'après CNAF et DSS, dans le cadre du scénario macroéconomique C.

En conséquence, le solde serait moins favorable : l'équilibre annuel ne serait atteint qu'en 2018, et l'excédent en 2025 serait de 3,9 Mds€ contre 6,7 Mds€ dans le scénario B.

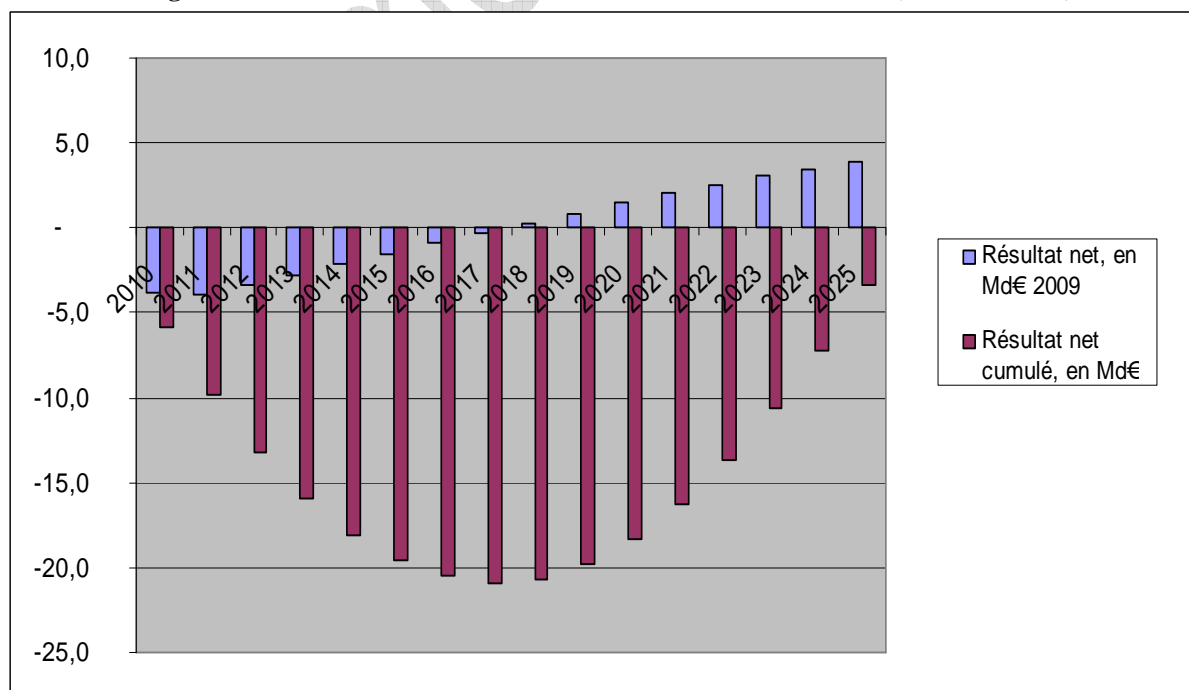
Figure 9 : Évolution du solde de la branche famille entre 2010 et 2025 (en Mds€ 2009 et en % de PIB)



Source : calculs HCF d'après CNAF et DSS, dans le cadre du scénario macroéconomique C.

En raison d'une situation plus dégradée sur l'ensemble de la période, la situation financière de la branche resterait négative jusqu'en 2025 : l'affectation à compter de 2018 des excédents de la branche au remboursement des déficits cumulés sur le passé ne lui permettrait pas de rembourser la dette accumulée sur la période précédente.

Figure 10 : Solde cumulé de la branche famille entre 2010 et 2025 (en Mds€ 2009)



Source : calculs HCF d'après CNAF et DSS, dans le cadre du scénario macroéconomique C.

b) Sensibilité à l'évolution de la natalité

Afin de donner une indication sur la sensibilité de l'évolution du résultat de la branche aux évolutions de la fécondité, une variante portant sur le nombre de naissances a été réalisée. Il a ainsi été supposé, à titre conventionnel, que le nombre de naissances était supérieur de 10 000 au nombre de naissance retenu dans le scénario central, pour chaque année à compter de 2015.

Plusieurs hypothèses simplificatrices ont du être mobilisées pour cette variante ; en particulier :

- on considère que seules les dépenses de la branche sont modifiées, les produits restant inchangés ;
- on considère qu'une natalité supérieure de 10 000 conduirait à une augmentation plus rapide du budget consacré aux prestations extra-légales, que l'on fixe conventionnellement à 1,5 point de croissance supplémentaire chaque année.

On peut ainsi mesurer une sorte d' « élasticité » des dépenses et du résultat de la branche à une variation du nombre de naissances : si ce nombre était durablement supérieur de 20 000 par rapport au scénario central, les écarts seraient doublés. A l'inverse, s'il était durablement inférieur de 10 000, les écarts seraient inversés par rapport à ceux présentés dans cette variante.

Le tableau suivant illustre cette croissance plus élevée des charges, qui progresseraient de 12% sur la période 2010 – 2025, contre 10% dans le scénario B.

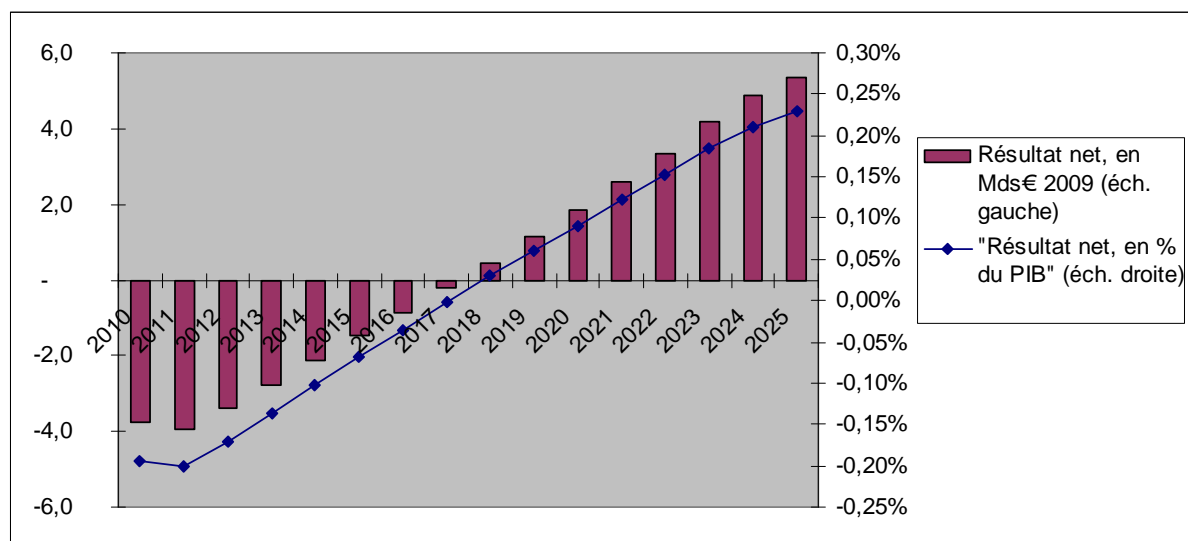
Tableau 6 : Évolution des charges, des produits et du résultat net de la branche famille, en Mds€ 2009

	2010	2015	2020	2025	<i>Evolution 2010 - 2025</i>
CHARGES	54	57	59	61	<i>12%</i>
PRODUITS	50	55	61	66	<i>31%</i>
RÉSULTAT NET	- 3,8	- 1,5	1,8	5,4	
<i>Résultat net en % des produits</i>	<i>- 7,5%</i>	<i>- 2,7%</i>	<i>+ 3,0%</i>	<i>+ 8,1%</i>	

Source : calculs HCF d'après CNAF et DSS, dans le cadre de la variante démographique (scénario macroéconomique B + 10 000 naissances).

En conséquence, le solde serait légèrement moins favorable : l'équilibre annuel ne serait atteint qu'en 2018, et l'excédent en 2025 serait de 5,4 Mds€ contre 6,7 Mds€ dans le scénario B.

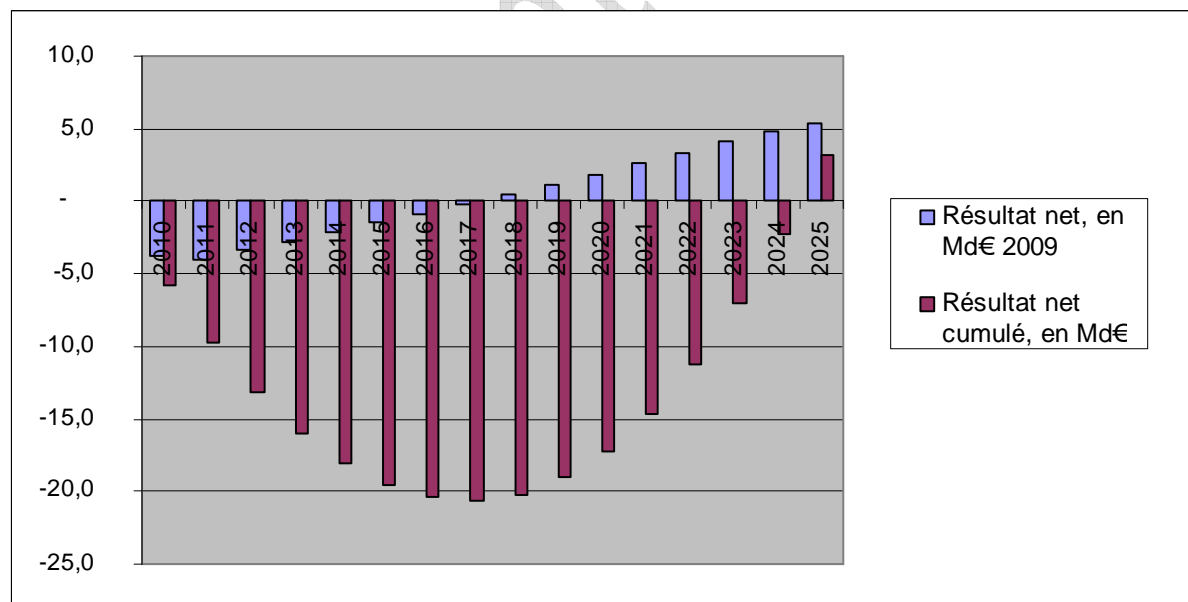
Figure 11 : Évolution du solde de la branche famille entre 2010 et 2025 (en Mds€ 2009 et en % de PIB)



Source : calculs HCF d'après CNAF et DSS, dans le cadre de la variante démographique (scénario macroéconomique B + 10 000 naissances).

L'affectation à compter de 2018 des excédents de la branche au remboursement des déficits cumulés sur le passé permettrait de rembourser la dette accumulée à la fin 2024 : la situation financière de la branche redeviendrait donc positive en 2025.

Figure 12 : Solde cumulé de la branche famille entre 2010 et 2025 (en Mds€ 2009)



Source : calculs HCF d'après CNAF et DSS, dans le cadre de la variante démographique (scénario macroéconomique B + 10 000 naissances).

III. L'évolution de la structure des dépenses de la branche famille

Les projections détaillées présentées dans cette partie illustrent l'évolution attendue des dépenses sous l'hypothèse d'un maintien des tendances observées sur le passé, hors mesures nouvelles. En ce sens, il ne s'agit pas à proprement parler de prévisions mais d'une illustration de l'impact sur les dépenses de la poursuite jusqu'en 2025 des tendances observées sur les dernières années.

La méthode utilisée correspond à celle qui est utilisée pour les prévisions de court terme dans le cadre de la CCSS, adaptée à cet exercice de projection à plus long terme.

Elle consiste à calculer sur le passé, un « effet volume » obtenu en déflétant les séries historiques de dépenses de l'impact :

- des mesures nouvelles, y compris les revalorisations des prestations ;
- d'un effet plafond pour les prestations sous condition de ressources. La progression des plafonds, lorsqu'elle est moins rapide que celle des salaires, a pour conséquence d'exclure mécaniquement un certain nombre de bénéficiaires. On estime ainsi que, lorsque les ressources des allocataires progressent d'un point de pourcentage de plus que les plafonds, le nombre d'allocataires (et donc, toutes choses égales par ailleurs, les dépenses) diminue de 0,4% pour le CF, 1,15% pour l'ARS et de 0,5% pour la prime et l'allocation de base de la PAJE⁶ ;
- dans certains cas, d'un effet de comportement : ainsi, pour le complément de libre choix d'activité (CLCA), on prend en compte le changement de comportement, lié à un moindre recours au CLCA à temps plein, et à un recours accru au CLCA à temps partiel ; en parallèle, le recours au complément mode de garde (CMG) est supposé croître régulièrement.

Les effets volume sont ainsi calculés comme des « résidus », qui tiennent compte de l'ensemble des autres facteurs influant sur les dépenses, et notamment des effets démographiques. On prolonge ensuite ces effets en prévision.

Les effets volume sont, pour certaines prestations, modulés pour tenir compte des variations des effets démographiques. Ainsi, on suppose implicitement que les tendances observées sur le passé se poursuivent, à l'identique (dans le cas où les effets volume passés sont reproduits dans le futur) ou au contraire avec des infléchissements.

Les analyses présentées *infra* reposent toutes sur les projections réalisées dans le cadre du scénario central présenté au II.2. On présente successivement l'évolution des différentes catégories de prestations, les autres dépenses de la branche (prise en charge de droits à retraite, action sociale et gestion), et enfin l'évolution de la structure des dépenses de la branche entre 2010 et 2025.

⁶ Ces élasticités sont calculées pour un écart d'un point entre évolution des plafonds et évolution des ressources des allocataires. On suppose ici à titre conventionnel qu'elles sont constantes pendant les quinze années de projection, alors qu'il est vraisemblable que ces élasticités se déformeraient dans le temps, en raison de la distribution non uniforme des revenus des ménages.

1) L'évolution des différentes prestations de 2010 à 2025

a) Les prestations pour la petite enfance

Les dépenses consacrées aux prestations pour la petite enfance (hors dépenses d'action sociale examinées *infra*), assimilées ici à l'ensemble des composantes de la PAJE, passeraient de 12,2 Mds€ à 12,9 Mds€ en euros constants, soit une progression de 6 %.

Toutefois les différentes composantes de la PAJE n'évolueraient pas à l'identique :

- la prime et l'allocation de base, versées sous condition de ressources, verraient leur montant diminuer en euros constants (- 13% sur la période), en raison d'une baisse du nombre de bénéficiaires qui s'explique par l'évolution du plafond de ressources à un rythme moins élevé que celui de la rémunération des ménages ;
- les dépenses de CLCA resteraient stables en euros constants sur la période, en raison de deux effets contraires : la part croissante du recours au CLCA à taux partiel, qui tend à diminuer le montant des dépenses, est contrebalancée par un accroissement de la part des bénéficiaires non éligibles à l'allocation de base de la PAJE (cf. *supra*), qui bénéficient donc d'un montant de CLCA plus important ;
- les dépenses de CMG progressent en revanche fortement (+ 27% en euros constants sur la période), en raison d'un double effet : l'hypothèse d'un maintien de la hausse régulière du recours aux modes de garde solvabilisés par cette prestation (assistantes maternelles et garde à domicile), qui explique une progression du nombre de bénéficiaires, et la croissance du coût unitaire, en raison d'une augmentation des salaires (et donc des cotisations prises en charge) plus rapide que celle des prix.

Tableau 7 : Evolution des dépenses de prestation pour la petite enfance, en M€ 2009

Métropole + DOM	2010	2025	Evolution 2010 - 2025	Moyenne annuelle 2010 - 2025
Prime PAJE	648	562	-13%	-0,9%
AB Paje	4 209	3 661	-13%	-0,9%
CLCA et COLCA	2 189	2 192	0%	0,0%
CMG	5 116	6 482	27%	1,6%
<i>Dont prise en charge de cotisations</i>	2 796	3 798	36%	2,1%
<i>Dont rémunérations prises en charge</i>	2 320	2 683	16%	1,0%
TOTAL	12 162	12 897	6 %	0,4%

Source : calculs HCF d'après CNAF et DSS, dans le cadre du scénario macroéconomique B.

b) Les prestations d'entretien (AF, CF, ASF, ARS)

Le montant des prestations d'entretien diminuerait légèrement en euros constants sur la période (- 2,7%, soit une diminution de 450 M€ en quinze ans).

La encore, on peut distinguer trois groupes de prestations :

- les AF, dont la masse progresserait très légèrement sur la période : en effet, si la diminution du nombre de familles nombreuses tend à faire baisser la dépense, la remontée de la natalité dans les années récentes conduit à une hausse du nombre d'enfants de moins de 20 ans dans les quinze années à venir ; en outre, les dépenses

sont temporairement accrues sous l'effet de la fin de la montée en charge de la réforme des majorations pour âge ;

- le CF et l'ARS, sous conditions de ressources, voient leur masse diminuer (respectivement - 15% et - 22%) sous l'effet d'une croissance des rémunérations plus rapide que celle du plafond de ressources ;
- à l'inverse, l'ASF progresserait légèrement, d'une part en raison d'une hausse du taux de recours en début de période, consécutif notamment à la montée en charge du RSA, d'autre part en raison d'un effet démographique (croissance du nombre d'enfants de moins de 20 ans).

Tableau 8 : Evolution des dépenses de prestation d'entretien, en M€ 2009

Métropole + DOM	2010	2025	Evolution 2010 - 2025	Moyenne annuelle 2010 - 2025
AF	12 189	12 276	1%	0,1%
CF	1 605	1 370	-15%	-1,0%
ARS	1 492	1 160	-22%	-1,5%
ASF	1 236	1 267	3%	0,2%
TOTAL	16 522	16 073	-2,7%	-0,2%

Source : calculs HCF d'après CNAF et DSS, dans le cadre du scénario macroéconomique B.

c) Les prestations logement financées par la branche

La branche famille finance deux types d'aides au logement :

- l'allocation de logement familial, intégralement prise en charge par la branche ;
- l'aide personnelle au logement, dont une fraction (les dépenses bénéficiant aux familles) est prise en charge par la branche.

Les dépenses de la branche liées à ces deux prestations progresseraient de 8% en euros constants entre 2010 et 2025, passant de 8,4 Mds€ 2009 à 9 Mds€ 2009. Mais cette progression d'ensemble recouvre deux évolutions contradictoires :

- une diminution de la part des dépenses d'aide personnelle au logement (APL) financée par la branche : cette diminution s'explique intégralement par la diminution des dépenses d'APL, puisque la clé de financement par la branche a été par convention figée à son niveau actuel. La tendance à la baisse des dépenses d'APL observée depuis plusieurs années est supposée se poursuivre jusqu'en 2015, sous l'effet notamment de changements réglementaires conduisant à une diminution du nombre de logements éligibles à ce type d'aide au sein du parc de logements. Une part croissante de locataires ou propriétaires accédants auparavant éligibles à l'APL deviendraient donc allocataires de l'ALS ou de l'ALF ;
- une forte hausse de l'allocation logement familiale (ALF), qui peut s'expliquer par plusieurs tendances :

- une progression du nombre de ménages : l'INSEE estime ainsi entre 700 et 750 000 la progression du nombre de ménages entre 2010 et 2024⁷, augmentant ainsi les effectifs bénéficiaires ;
- une progression du loyer moyen vers le loyer plafond, qui conduit à une hausse du montant moyen d'allocation versée ;
- la part croissante des logements bénéficiaires de cette aide plutôt que de l'APL (cf. *supra*).

Tableau 9 : Evolution des dépenses de prestation logement financées par la branche, en M€ 2009

Métropole + DOM	2010	2025	Evolution 2010 - 2025	Moyenne annuelle 2010 - 2025
ALF	4 293	4 844	13%	0.8%
Financement FNH-FNAL	4 095	4 192	2%	0.2%
TOTAL	8 388	9 036	8%	0,5%

Source : calculs HCF d'après CNAF et DSS, dans le cadre du scénario macroéconomique B.

2) Les autres dépenses de la branche

a) Les dépenses de prise en charge de droits à retraite

La branche famille prend en charge une partie des droits familiaux de retraite :

- la branche verse à la Caisse nationale d'assurance vieillesse des cotisations retraites pour le compte des bénéficiaires de l'allocation vieillesse des parents au foyer (AVPF) ; ces cotisations sont calculées en référence au Smic ; sont éligibles, sous certaines conditions, les allocataires de l'allocation de base de la PAJE, du complément familial et du CLCA ;
- la branche prend également en charge une fraction des majorations de pensions versées aux assurés ayant eu ou élevé au moins trois enfants, par le biais d'un versement au Fonds de solidarité vieillesse (FSV) instauré par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2001 ; initialement égale à 15%, la contribution de la branche au financement de ces majorations croît depuis et doit atteindre 100% en 2011.

Les dépenses de la branche pour la prise en charge de ces droits à retraite devraient connaître une croissance rapide dans les quinze années à venir : + 21% en euros constants, soit un rythme de croissance proche de 1,3% par an.

La croissance des dépenses au titre de l'AVPF s'explique avant tout par l'évolution de la cotisation unitaire, indexée sur le SMIC. En revanche, les effectifs de bénéficiaires devraient légèrement diminuer, en raison de la baisse du nombre de bénéficiaires des prestations ouvrant droit à l'AVPF (CF, PAJE essentiellement). Au total, la dépense augmenterait de 15% entre 2010 et 2025, soit environ 0,9% par an.

La croissance des dépenses au titre des majorations de pension devrait en revanche augmenter très rapidement (+ 45% entre 2010 et 2025, soit + 1,4% par an). Une grande part de cette croissance provient toutefois de l'accroissement de la fraction de ces dépenses prise en charge

⁷ « Des ménages toujours plus petits ». Projection de ménages pour la France métropolitaine à l'horizon 2030, Alain Jacquot, division Logement, Insee.

par la CNAF (hausse de 20% de la dépense entre 2010 et 2011), le reste provenant de l'accroissement des masses versées à ce titre, sous l'effet notamment de l'arrivée à la retraite de générations nombreuses.

Tableau 10 : Evolution des dépenses de prise en charge de droits à retraite, en M€ 2009

Métropole + DOM	2010	2025	Evolution 2010 - 2025	Moyenne annuelle 2010 - 2025
AVPF	4 476	4 517	15%	0,9%
Majorations	3 551	5 164	45%	1,4%
TOTAL	8 027	9 681	21%	1,3%

Source : calculs HCF d'après CNAF et DSS, dans le cadre du scénario macroéconomique B.

b) Les dépenses d'action sociale et de gestion

Alors que la projection des dépenses de prestations, ou de la prise en charge de droits à retraite, peut s'appuyer sur les méthodes utilisées pour la prévision à court terme, qui reposent largement sur la prolongation des tendances passées d'évolution du nombre de bénéficiaires ou des dépenses, la projection de l'évolution des autres dépenses de la branche repose davantage sur des paramètres moins maîtrisables, et sur les décisions de multiples acteurs (conseil d'administration de la CNAF, Etat, collectivités locales essentiellement).

La projection de ces dépenses sur les quinze années à venir reflète donc tout avant tout les hypothèses retenues : choisies dans un souci de réalisme, elles n'en demeurent pas moins conventionnelles, et ne doivent donc être considérées que comme l'indication d'une tendance possible, non comme une prévision ou une prise de position du HCF.

On a ainsi retenu, pour l'évolution des dépenses d'actions sociale de la branche, une croissance moyenne annuelle de 4% en euros constants sur la période 2010 – 2025, conduisant à une croissance de ces dépenses de 81% sur la période (+ 3,4 Mds€ 2009). Cette évolution, très volontariste, suppose dans un premier temps le respect des engagements de la convention d'objectifs et de gestion (COG) signée entre la CNAF et l'Etat pour la période 2009-2012, avec notamment un report intégral des budgets prévus initialement mais non consommés en 2009. Au-delà de l'échéance de l'actuelle COG, l'hypothèse retenue est celle d'une augmentation un peu moindre, mais toujours soutenue (+ 3,7% par an en euros constants) des dépenses d'action sociale.

Ce choix, qui fait l'hypothèse du maintien d'un rythme soutenu de progression de ces dépenses au-delà de l'actuelle COG, ne saurait préjuger des décisions qui seront prises dans le cadre des COG suivantes. Il n'est en particulier pas certain qu'un tel rythme de progression soit jugé compatible avec le maintien d'un déficit durable de la branche.

Tableau 11 : Evolution des dépenses d'action sociale, en M€ 2009

Métropole + DOM	2010	2025	Evolution 2010 - 2025	Moyenne annuelle 2010 - 2025
Dépenses d'action sociale (prestations extralégales)	4 165	7 560	81%	4,0%

Source : calculs HCF d'après CNAF et DSS, dans le cadre du scénario macroéconomique B.

L'évolution des dépenses de gestion courante est supposée plus lente (+ 0,63% par an), soit + 10% en euros constants en 15 ans⁸.

Cette croissance modérée correspond à la poursuite d'une politique d'optimisation des moyens, et à des gains de productivité réguliers permettant de maîtriser l'évolution de ces charges. Elle se traduirait toutefois par une hausse des dépenses de gestion de 230 M€ constants sur la période.

Tableau 12 : Evolution des dépenses de gestion, en M€ 2009

Métropole + DOM	2010	2025	Evolution 2010 - 2025	Moyenne annuelle 2010 - 2025
Frais de gestion	2 314	2 544	10%	0,6%

Source : calculs HCF d'après CNAF et DSS, dans le cadre du scénario macroéconomique B.

3) L'évolution de la structure des dépenses de la branche

Au-delà de l'analyse de l'évolution de chaque type de prestation, il a semblé intéressant de mettre en perspective l'évolution globale de la structure des prestations qui découle des projections, ainsi que l'évolution plus générale de la structure des dépenses de la branche.

a) Une poursuite de la montée en charge des prestations pour la petite enfance

La distinction en quatre grands types de prestations (AF, CF, prestations jeune enfant, autres prestations) fait apparaître en projection pour la période 2010 – 2025 :

- une stabilisation de la part des allocations familiales dans l'ensemble des prestations du fonds national des prestations familiales, mettant fin à une tendance à la baisse ;
- à l'inverse, une diminution de la part relative du complément familial et des « autres prestations » (Asf, Ars, Aeeh, Ajpp, frais de tutelle) ;
- enfin, une poursuite de la montée en charge des prestations petite enfance, qui deviendraient le premier poste de dépenses du FNPF.

Tableau 13: Structure des prestations "Famille" en 2010 et 2025, par type de prestations (en %)

	2010	2025
Allocations familiales	40,8	40,8
Prestations petite enfance (PAJE)	40,9	42,8
Complément familial	5,4	4,5
Autres prestations (Asf, Ars, Aeeh, Ajpp, frais de tutelle)	12,8	11,9

Source : calculs HCF d'après CNAF et DSS, dans le cadre du scénario macroéconomique B.

⁸ On n'applique pas ici de réfaction sur ces frais afin de prendre en compte le coût de gestion des prestations hors compte famille (RSA et AAH). Une telle réfaction ne modifierait pas significativement l'évolution d'ensemble de la projection, mais conduirait simplement à diminuer ces dépenses d'environ 500M€ 2009.

b) Une stabilité de la part des prestations sans condition de ressources

Trois catégories de prestations sont ici distinguées, selon le rôle que jouent les ressources des allocataires pour leur attribution : certaines prestations sont attribuées quelles que soient les ressources des allocataires (AF par exemple) ; d'autres ne sont attribuées qu'aux ménages dont les ressources sont inférieures à un plafond (CF, ARS, AB PAJE), voire dégressives avec le montant des ressources (aides au logement) ; enfin, certaines prestations sont attribuées à tous mais leur montant varie avec les ressources des bénéficiaires (complément mode de garde).

La part des prestations non liées aux ressources diminuerait légèrement entre 2010 et 2025 ; au sein des prestations liées aux ressources, les aides au logement et surtout le CMG progresseraient fortement. En revanche, les prestations sous conditions de ressources de la branche famille verraient leur part diminuer fortement.

Tableau 14 : Structure des prestations versées par la branche en 2010 et 2025 (en %), selon l'existence d'un critère de ressources

	2010	2025
Logement (toujours sous condition de ressources)	22,4	23,5
Famille :	77,6	76,5
Dont prestations sous condition de ressources	21,2	17,6
Dont prestations modulées en fonction des ressources	13,6	16,9
Dont prestations non liées aux ressources	42,7	41,2

Source : calculs HCF d'après CNAF et DSS, dans le cadre du scénario macroéconomique B.

c) Une part croissante des dépenses d'action sociale et de prise en charge des droits à retraite

La part relative des prestations au sein des dépenses de la branche diminuerait tendanciellement (passant de 75,8% des dépenses hors charges de gestion et financières à 69,5%), au profit de la prise en charge des droits à retraite (de 16 à 17%), et surtout des dépenses d'action sociale (de 8,3 à 13,4%).

Tableau 15 : Répartition des dépenses de la branche famille en 2010 et 2025 en %

	2010	2025
Action sociale	8,3	13,4
Prise en charge de droits à retraite	15,9	17,1
Prestations	75,8	69,5

Source : calculs HCF d'après CNAF et DSS, dans le cadre du scénario macroéconomique B.